

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 4 février 2016

Date de convocation : le 28 janvier 2016

L'an deux mille seize, le quatre février à vingt heures quarante-cinq minutes, s'est réuni le Conseil Municipal, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Martine BAUDOIN, Nathalie RIETH, Jérôme NALYWAIKO, Jacques DUFOURNIER, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Romuald GENTY, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoirs : Eric MAINARDI donne pouvoir Christophe DESCHAMPS

Romuald GENTY a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 janvier 2016
2. **CCVA** : nomination de 2 représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
3. Point sur les commissions
4. **Questions diverses** :
 - demande de participation financière pour le séjour d'un enfant de la commune à l'école de Mareau
 - étude de la modification du règlement de la location de la Salle communale

Madame le Maire constate que le quorum est atteint ; elle ouvre la séance à 20 h 30.

Madame le Maire demande aux membres de rajouter à l'ordre du jour la modification du règlement intérieur des activités périscolaires 2015/2016 ; le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce rajout.

× **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2016** :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

× **Informations sur les décisions du Maire** :

Une présentation des décisions municipales est faite par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal prend acte des pièces signées en vertu de la délégation de pouvoirs.

| | |
|------------------------------------|--|
| Délibération n° 2016/02 | Nomination de 2 représentants à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) |
|------------------------------------|--|

Le Conseil Communautaire de la CCVA a créé par délibération du 15 décembre 2015, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement. Elle se compose de 2 membres de chaque Conseil Municipal.

Aussi, les membres du Conseil doivent nommer 2 représentants.

Les membres du Conseil Municipal désignent, à l'unanimité, Danielle Coroleur et Jérôme Nalywajko, représentants de la CLECT.

| | |
|------------------------------------|--|
| Délibération n° 2016/03 | Modification du règlement intérieur des activités périscolaires 2015/2016 |
|------------------------------------|--|

Martine Baudoin expose les modifications à apporter au règlement intérieur des activités périscolaires 2015/2016.

Il est nécessaire d'apporter une modification au règlement du périscolaire afin qu'il reflète la réalité.

En effet, il n'y a plus de garderie de 11 h 50 à 12 h 30 le Mercredi midi par manque d'inscrits. Les enfants qui déjeunent et qui ne restent pas à l'accueil l'après-midi, seront, à partir de la rentrée des vacances de Février, conduits à 12 h 50 au petit portillon vert.

Le paragraphe 3 « HORAIRES » est modifié comme suit :

| | |
|-----------------------------------|---|
| Accueil du matin | 7 h 15 à 8 h 20 |
| Accueil pendant les NAP | 15 h 35 à 16 h 35 |
| Accueil du soir | 16 h 35 à 18 h 30 (Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi) |
| Pause méridienne | 11 h 45 à 13 h 40 (Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi) |
| | 11 h 50 à 12 h 50 (Mercredi) |
| Nouvelles Activités Périscolaires | 15 h 35 à 16 h 35 pour tous (Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi) |
| Accueil du Mercredi après-midi | 11 h 50 à 18 h 00 |
| | <i>(le temps de repas est inclus – il peut y avoir des départs à partir de 14 h 00)</i> |

Le paragraphe 5 « TARIFS » voit une ligne disparaître « Accueil Mercredi midi ».

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la modification du Règlement intérieur des activités périscolaires 2015/2016.

POINT SUR LES COMMISSIONS

Jacques DUFURNIER

Voirie :

* La commission « routes » de la CCVA s'est réunie la semaine précédente afin de faire le point sur les travaux qui restent à effectuer sur les voies communautaires.

Ces travaux étaient prévus sur 3 ans.

En 2015, la rénovation complète de la route de Dry/Meung-sur-Loire a été réalisée, les routes de Mézières ont été juste réparées à un moindre coût.

Il serait souhaitable qu'en 2016, la route de Cléry-Mézières soit rénovée totalement car il est constaté que les réparations de 2015 ne sont pas suffisantes et que cette voie commence à nouveau à se dégrader.

* Aménagement du bourg :

Une rencontre est prévue avec la Direction des routes du Département le 8 février afin d'aborder l'entrée et les sorties du lotissement, la possibilité d'une zone « 30 » au centre du bourg, la faisabilité de trottoirs et la création de parking.

Un parking provisoire est envisagé derrière les logements Vallogis pour augmenter le nombre de places pour les parents d'élèves.

* Chemin rural près de la Malvoisine :

Un rendez-vous avec le nouveau propriétaire de Bois Geoffroy est prévu afin de régler la fermeture du chemin rural.

Martine BAUDOIN

Cimetière :

L'avis du Conseil est demandé pour la non réattribution de 3 concessions, afin de permettre une meilleure accessibilité des véhicules funéraires et un accès plus facile au Monument aux Morts lors des cérémonies.

Il est précisé que les concessions sont attribuées dans l'ordre des disponibilités.

De plus, il est envisagé de réserver un emplacement aux « personnes sans ressources » (prévoir au budget les dépenses correspondant au relevage de la sépulture concernée).

Vie Scolaire :

Inscriptions rentrée scolaire 2016-2017

A ce jour, l'effectif prévu est de 86 élèves.

Martine Baudoin informe que des habitants de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin souhaitent scolariser leurs enfants (classes de CP et CM2) à la prochaine rentrée (ils souhaitent une scolarisation en petite structure).

Le principe appliqué habituellement étant de refuser la scolarisation d'enfants hors commune, Martine Baudoin en informera les parents, en leur précisant toutefois que cette situation devra être analysée conjointement par les 2 communes, et qu'il est trop tôt pour donner aujourd'hui une réponse définitive.

Horaires pour l'année scolaire 2016-2017

Lors du Conseil d'école de Juin 2015, les enseignantes avaient informé qu'elles souhaitaient rediscuter les horaires pour la rentrée 2016/2017 (la raison invoquée étant la fatigue des enfants).

Elles ont donc présenté, en Conseil d'école de Novembre 2015, 2 nouvelles propositions ; ces demandes ont été étudiées par Martine Baudoin, et l'agent responsable des services périscolaires.

La 1^{ère} proposition permettrait une sortie 15 minutes plus tôt, 3 jours par semaine, mais surtout, l'allongement de 45 minutes sur 1 journée (le Lundi).

Le choix de cette journée a été justifié par une journée sport (piscine) ; les parents d'élèves ont ensuite précisé que, lors du Conseil d'école extraordinaire, le choix s'est plutôt porté sur le Mardi (possibilité d'organiser des sorties).

La 2^{ème} proposition est le reflet de ce qui était mis en place sur l'année scolaire 2014/2015, avec maintien de la durée de la pause méridienne à 1 h 55 (mise en place pour 2015/2016).

Ces 2 propositions ne réduisant pas la fatigue des enfants, d'autres possibilités ont été étudiées :

- système avec les NAP pour tous pendant la pause méridienne (privilegié par les chrono-biologistes) :

Ce système conduirait probablement à l'accroissement du nombre d'enfants, ce qui pourrait poser un problème de salles et d'effectifs d'encadrants (pendant le temps scolaire, les locaux scolaires sont à la disposition de l'Éducation Nationale).

- loi Hamon, qui permet de bloquer les NAP sur 1 après-midi :

Dans ce cas, soit les temps d'enseignement à la journée sont supérieurs à 5 h 30, soit il faut raccourcir les congés d'été (comme à Jouy-le-Potier).

Martine Baudoin estime que ce système est contraire à l'esprit de la réforme, qui est de raccourcir les temps d'enseignement dans une journée.

La Commission Vie Scolaire s'est réunie pour échanger sur les propositions ; les membres de la Commission ont été unanimes : il n'est pas souhaitable de modifier l'organisation actuelle.

Un compromis a été trouvé avec le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) : tous les jours sont identiques (Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi) pour tous, petits et grands.

Les petits restent avec les mêmes référents adultes dans leurs locaux, ils prennent leur goûter pendant les NAP, entre 15 h 35 et 16 h 35.

Martine Baudoin explique que les parents, qui se sont organisés avec leurs employeurs, n'auraient ainsi pas à faire de nouvelles demandes d'ajustement.

Elle mentionne également que l'équipe d'Animation peut investir du temps pour améliorer le fonctionnement, et non pas pour tout reconstruire tous les ans.

Romuald Genty estime que les parents et les enfants ont des repères aujourd'hui, et qu'il serait dommage de changer quelque chose qui fonctionne, ce que les membres approuvent à l'unanimité (si un changement devait être opéré pour la prochaine rentrée scolaire, cela ferait 4 modifications d'organisation sur 4 ans).

Francis Crochet regrette, de son côté, qu'une vraie discussion avec le corps enseignant ne soit pas organisée, ce que réfute Martine Baudoin, d'autant plus qu'elle souligne, d'une part, qu'aucune remarque négative n'a été émise par les parents d'élèves depuis le début de l'année scolaire, et, d'autre part, que le retour positif des parents d'élèves au sein même de la Commission Vie scolaire va dans ce sens.

Un vote est donc organisé : 14 voix sont pour le maintien du mode de fonctionnement actuel, 1 abstention (Francis Crochet).

Martine Baudoin termine en signalant que le PEDT (Projet Educatif Territorial) devra être revu l'an prochain, selon la réglementation.

Achats :

Le contrat de gaz a été renégocié (changement de prestataire) :

- **prestataire actuel** : Primagaz = 1 555 € HT la tonne
=> nouvelle proposition : * abonnement de 100 € HT (120 € TTC)
* 1 129 € HT la tonne (1 354 € TTC)
- **nouveau prestataire** : Antargaz : * abonnement de 80 € HT (96 € TTC)
* 730 € HT la tonne (876 € TTC)

soit 478 € TTC d'économie sur la 1^{ère} tonne.

Stéphane MAROIS

Sécurité Voirie :

* Rue du Buisson :

Difficultés à recevoir des devis pour le projet de ralentisseurs sur cette route. Il reste également le problème à régler concernant les panneaux des hameaux qui ne permettent pas d'imposer une vitesse à « 50 ». Tous les panneaux des hameaux seraient à changer, ce qui entraîne des coûts financiers importants (nécessité d'apposer 4 panneaux par hameau).

La vitesse sur les routes de la Commune reste un problème difficile à traiter.

Jérôme NALYWAJKO

Urbanisme :

* Projet du futur lotissement :

Présentation aux élus de la Commission de la version 2, réalisée par l'aménageur Nexity ; l'instruction est en cours. Quelques pièces manquent au dossier et une rencontre avec les représentants a été fixée au 4 février°. (°pour des raisons techniques et financières liées à la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif, lobbying C3M, le projet porte sur 24 lots au lieu de 23 Vs version 1)

* Compte rendu du rendez-vous avec Nexity le 4 février :

Le but de cette rencontre était de faire un point sur l'instruction en cours, puis de prendre en considération, entre-temps, d'un courrier d'ERDF pour la nécessité d'une extension du réseau électrique.

Cette extension se situant sur le domaine public, la Commune devra prendre en charge cette maîtrise d'ouvrage qui, en première estimation, s'élève à 12,9 K€. Toutefois, sur un doute de coût estimé pour une mise en œuvre en "tranchée sous chaussée", une question est posée sur un choix technique possible d'un "enfouissement en accotement" et, par conséquent, moins coûteux. Ces points sont donc à l'étude.

* Projet de réaménagement du "Cœur de Village" :

Présentation aux élus de la Commission du futur projet d'aménagement du Cœur de Village réalisé par le CAUE 45 (Conseil Architecture, Urbanisme et Environnement du Loiret).

Cet organisme est spécialisé pour accompagner la collectivité dans une réflexion globale, tant sur des aspects sécuritaires à proximité de la Garderie périscolaire, de l'école, du futur lotissement, que sur une bonne cohésion environnementale avec la construction d'une future salle inter-associative, l'aménagement de parking...

Nathalie RIETH

Communication :

Le bulletin est terminé et l'ensemble des hameaux l'a reçu fin Janvier.

Nathalie Rieth précise que les encarts publicitaires couvrent les frais de réalisation de ce bulletin.

Feuill'Infos du Printemps :

Il faudra se remettre rapidement au travail pour sa réalisation.

Agenda 21 :

Madame le Maire, qui n'était pas présente lors de la dernière réunion plénière, demande si le Rallye du Printemps sera bien réalisé sur les chemins de déplacements doux des 2 communes (Mareau eu Mézières) ; Nathalie Rieth confirme sa réalisation, ainsi qu'une prochaine Conférence au mois d'Avril prochain.

Commission menus :

Nathalie Rieth constate que les menus ont été modifiés 2 fois dans la semaine. Ces changements ne sont pas toujours judicieux, ce qui entraîne des repas déséquilibrés.

Un rappel sera fait lors de la prochaine Commission Menus le Lundi 29 février.

SMIRTOM :

Nathalie Rieth précise qu'il a été décidé, au dernier Comité syndical, de refaire une opération composteurs (15 euros les 400 litres et 20 € les 600 litres). Une plaquette d'informations sera réalisée et il serait judicieux de le joindre à notre feuillet de Printemps.

Madame le Maire précise que cette opération composteurs sera réalisée avec la commune de Mareau.

Un excédent de 2 millions d'euros permettra de continuer à rénover les déchetteries et de réaliser des bornes de tri sélectif enfouies dans le sol pour certaines villes.

QUESTIONS DIVERSES :

* Demande de participation financière :

Une demande de participation financière pour une classe de mer pour un enfant de Mézières scolarisé à Mareau aux Prés a été reçue en Mairie ; les membres du Conseil émettent un avis défavorable à cette demande.

* Location de la Salle des Fêtes :

Les agents de l'accueil ont constaté que, lors des réservations de la salle, les personnes seraient parfois intéressées pour une location à compter du Vendredi.

En l'absence d'Eric Mainardi, Madame le Maire ne souhaite pas aborder ce point ; elle préfère en discuter en sa présence, car le règlement serait alors modifié.

Cette question est donc reportée à la prochaine séance de Conseil Municipal.

* Ecole du Cirque 2017 :

Les enseignantes ont pour projet d'organiser une classe cirque en 2017 (1 semaine à l'École du Cirque de Saint-Jean-de-Braye).

Devant passer commande dès 2016, elles souhaitent connaître si la commune participera financièrement au projet.

Les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable pour une subvention exceptionnelle en 2017.

* Contrat Véolia :

Lors d'une Commission Finances de la CCVA, Madame le Maire a abordé l'entretien des bornes incendie auprès des élus des autres communes, car elle aurait souhaité une mutualisation pour limiter les coûts.

Personne n'a semblé s'intéresser au sujet. Madame le Maire souhaite donc réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour économiser sur ce poste.

* Dissolution du CCAS :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les communes de moins de 1000 habitants n'ont plus l'obligation de gérer un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Madame le Maire ne souhaite prendre aucune décision dans ce sens ; elle préfère attendre que la fusion des Communautés de Communes se mette en place.

En effet la création d'un CIAS (Centre intercommunal d'Action Sociale) fait partie des compétences qui pourraient être mises en place ; à défaut, le CCAS pourrait devenir une commission sociale de la Commune.

Pour information, la prochaine réunion du CCAS sera programmée avec Mareau pour la préparation du Repas des Aînés du 24 avril.

* Echange de chemin rural :

Un propriétaire confirme par écrit sa demande d'échange du chemin rural près de la Malvoisine.

Il s'agit de la partie goudronnée réalisée par Les Sables de Mézières (LSM) pour les Marchais Timons, qui serait échangée par un chemin plus près de l'autoroute.

Ce nouveau chemin aurait l'avantage d'arriver en face du chemin de la Guérinière, et les randonneurs n'auraient plus qu'à traverser la route.

Rémy Javoy pense qu'il faut aller voir sur place ; Madame le Maire souhaite obtenir l'avis des baliseurs de randonnée du secteur.

* Règlement intérieur de la collectivité :

Le règlement intérieur a pour objet de fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité ; il n'en existe aucun aujourd'hui pour le Personnel de Mézières.

Aussi, Madame le Maire et Martine Baudoin, Adjointe déléguée au Personnel, ont réfléchi à un document ; celui-ci sera transmis avant le 25 février prochain au Comité Technique du Centre de Gestion.

Après avis favorable donné par cette instance, les membres du Conseil Municipal pourront le valider ; il sera ainsi mis en application.

* CCVA :

- Maison médicale :

Une réunion avec les professionnels de santé et les financeurs (l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Préfecture et la Région) a eu lieu le 29 janvier.

L'ARS a apprécié la rédaction du projet de Maison de Santé, présenté par les professionnels de santé, qui correspond à la politique menée par l'état en matière de santé.

Madame le Maire présente la maquette du projet, validée par le service des Monuments Historiques ; le Permis de Construire a été déposé.

Les coûts estimés par le Cabinet Ogloo restent dans la fourchette qui avait été fixée.

- Fusion des Communautés de Communes :

Le 29 janvier, le Préfet a réuni la CDCI (Coopération Départementale de Coopération Intercommunale) pour faire le point sur les réponses des communes.

La fusion à 4 semble être actée, mais la réponse définitive est toujours fixée au 31 mars 2016.

Le 27 janvier à Baule, la 2^{ème} restitution du cabinet Sémaphore aux élus communautaires a été projetée pour les informer du travail réalisé par le COPIL. Entre le choix du transfert de toutes les compétences à la nouvelle communauté de communes, avec transferts importants de charges et la reprise à minima des compétences, le COPIL a proposé de maintenir pendant 2 ans les services existants dans chaque communauté de Communes et, au fil du temps, construire un projet de territoire par le haut.

* Recensement 2015 :

Nombre d'habitants à Mézières : 814 habitants et au total 840 avec la population comptée à part (certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune).

* PLU de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin :

Le PLU de Saint-Hilaire a été modifié suite à une erreur matérielle.

* PLU d'Olivet :

Une réunion est prévue le Jeudi 11 février à 9 h 00.

* PLU de Cléry :

La Mairie de Cléry informe que pour les réunions du PLU, les documents seront téléchargeables.

Dates à retenir :

* Jeudi 11 février 2016 :

- 10 h 30 : rencontre en Mairie avec des élus de Saint-Hilaire pour la Rue du Château d'eau

- 18 h 30 : vernissage de l'exposition sur la restauration de la basilique à l'Office du Tourisme

* Jeudi 3 mars 2016 à 20 h 30 : réunion d'échanges sur l'opportunité d'une création d'une commune nouvelle Mareau-Mézières, avec les élus de Mareau.

Madame le Maire précise son état d'esprit : elle n'est pas sur un projet d'ambition personnelle qui n'intéresse personne, mais sur un projet d'intérêt général.

Créer une commune nouvelle, c'est répondre à la nécessaire mutualisation des services, des moyens humains et du matériel – gage d'efficacité et d'économies à moyen terme.

Après avoir assisté à une conférence sur le sujet, elle connaît les points où il faut rester vigilant ; elle veillera surtout aux inquiétudes que pourrait avoir le Personnel.

Elle rassure les élus qui pourront continuer leur mandat jusqu'en 2020. Il y a bien sûr une opportunité financière avec le gel de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui cesse de baisser, et avec une bonification de 5 %.

Beaucoup de choses sont faites avec Mareau, et elle pense qu'il est intéressant d'y réfléchir.

La loi a été prolongée jusqu'au 30 juin 2016 avec effet au 1^{er} janvier 2017 pour les bonifications financières.

* Mardi 8 mars 2016 à 20 h 00 : Commission Finances.

Madame le Maire demande aux Adjointes et Conseillers délégués, de lui fournir un maximum de devis pour commencer à construire le Budget 2016.

* Samedi 12 mars 2016 : Carnaval des Loustics.

Avant de clore la séance, Madame Coroleur interroge les élus pour savoir si le projet photovoltaïque présenté avant la séance de ce soir leur convient, afin de pouvoir délibérer à la prochaine séance.

Madame le Maire lève la séance à 22 h 45.

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 17 mars 2016 à 20 h 30
Jeudi 31 mars 2016 à 20 h 30 (vote du Budget) (*à confirmer*)

| | | |
|-------------------|----------------------|------------------|
| Danielle COROLEUR | Martine BAUDOIN | Nathalie RIETH |
| Jérôme NALYWAJKO | Jacques DUFOURNIER | Micheline LINGER |
| Nicole BOURGOIN | Stéphane MAROIS | Romuald GENTY |
| Francis CROCHET | Christophe DESCHAMPS | Fabrice AUFFRET |
| Rémi JAVOY | Katia COURTOIS | |